BRETAGNE la cgt

Rapid'info BRETAGNE

SPECIAL CESER

Séance plénière du 29 mars 2021

La rupture voulue par la CGT, c'est pour la jeunesse aussi !

Sommaire

Edito
S. Creach p.1

« Adoption de l'accord d'orientation stratégique Etat-Région pour la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne et le futur contrat de plan 2021-2027 »
N. Cosson.....p.2

« Engagement pour la cohésion des territoires - La carte des capacités territoriales, pour plus de solidarité territoriale »
L. Madec p.3

Décision modification n°1 au budget 2021
S. Creach p.3/4

« Les coopérations avec et entre les entreprises, facteur de résilience en Bretagne »
R. Le Nezet.....p4/5

« Vivre sa jeunesse en Bretagne.
Affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir »
N.Saouti p5/6

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication :
Thierry GOURLAY
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0723 S 07992
Bimensuel - 0,15€

EDITO de Stéphane CREACH Responsable du Groupe C.G.T. du CESER

Cette session du CESER était « normalement » la dernière sur les dossiers du Conseil Régional avant les élections régionales prévues les 20 et 27 juin 2021.

Le CESER devrait cependant se réunir le lundi 7 juin pour l'adoption de ses propres travaux. Il est fort à parier que les interventions de la CGT feront le lien entre études du CESER et actualité, dont les élections, à moins d'un report de ces dernières.

Le fil rouge de la session du CESER, précédent celle du Conseil Régional du 9 avril, était l'impact de la crise sur la jeunesse. Cependant le CESER a, de sa propre initiative, mis à son ordre du jour 2 sujets -et non des moindres- passés sur « ses radars » par l'exécutif régional : l'accord d'orientation stratégique Etat/Région sur le futur Contrat de Plan Etat Région (CPER) et la carte des capacités territoriales devant passer uniquement en commission permanente du Conseil Régional.

La CGT est intervenue sur ces deux sujets dont l'avis général sur cet accord d'orientation du futur CPER mais qui a la particularité de porter pour 2021 et 2022 le Plan de Relance France dans son volet territorialisé. Ce sont ainsi en tout près de 3,5 milliards d'euros qui seront mobilisés pour la Bretagne sur la période 2021/2027, dont 1,14 pour les 2 premières années qu'il s'agisse de « crédits classiques » ou exceptionnels, de l'Etat, de l'Europe ou des collectivités.

Sans revenir sur le mécanisme complexe qui lie ces ensembles eux-mêmes liés pour partie aux fonds européens ou au Pacte d'accessibilité pour la Bretagne, au contrat d'action publique, …, la question centrale est : où va l'argent et pour quoi faire ?

Cela pose en grand la question de la pertinence de l'action publique, son efficacité, son financement, son suivi et son évaluation. Cela va de pair, pour la CGT, mais aussi pour le CESER, sur la conditionnalité des aides publiques octroyées et c'est plus particulièrement vrai pour le monde économique au travers au moins deux niveaux : la question sociale et celle environnementale. La rupture, c'est aussi cela.

Cela dénote aussi d'une autre grande question qui est celle du respect de la démocratie.

Démocratie qui a reçu une gifle magistrale en pleine figure depuis plus d'un an et ceci par temps de Paix.

Parce que, qui dit « Démocratie » dit débat des idées, dit confrontation des points de vue, dit examen de projets alternatifs, dit prise en compte des besoins sociaux quand ceux du Capital le sont bien, eux.

La CGT avance dans la période son plan de rupture qui fait suite à sa campagne -qui reste d'actualité- sur « le coût » du Capital. Parce que dans le « quoi qu'il en coûte » Macronien, le « coût » du Capital, qui est à l'origine du sabordage du système collectif et solidaire de santé par exemple, est bien peu abordé.

« La santé n'a pas de prix » selon l'adage ? Si, celui de l'investissement dans sa réussite et, la santé comme le travail ne sont pas « un coût ».

C'est bien en « remettant la Maison du Peuple au centre du village », non loin de la Mairie, que l'on reconstruit les fondements d'une société que les maux du néo libéralisme gangrènent.

C'est bien par la satisfaction des besoins sociaux que l'on place résolument la qualité de vie au cœur des territoires.

Ce n'est pas la seule, certes, mais la jeunesse mérite bien aussi cet engagement de toute la CGT.

Rennes, le 14/04/2021

« Adoption de l'accord d'orientation stratégique Etat-Région pour la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne et le futur contrat de plan 2021-2027 »

Intervention de Nicolas COSSON

La Cgt Bretagne partage l'avis du CESER et déplore aussi ne pas avoir été saisie en décembre 2020, avant son adoption faute de temps pour le nécessaire travail en commissions.

Cette précision sur ce sujet tellement transversal et politiquement sensible est, pour notre syndicalisme de conquêtes sociales, une évidence.

Ce document tant stratégique mais aussi financier avec des montants considérables dans la période devrait permettre la création de projets structurants pour les territoires bretons.

L'articulation « Plan de relance » et « CPER » dans la double temporalité 2021/2022 et 2021/2027 confirme pourtant l'engagement de l'Etat et de la Région dans une dynamique d'investissements de 3,4 milliards sur cette même période du CPER mais, « le diable se cache dans les détails ».

Dans le contexte que nous connaissons, la CGT tient à remettre en perspective, comme l'avis du CESER, la position commune de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) de juin 2020.

Ainsi, la CTAP dressait 5 défis identifiés au cœur de la crise immense que nous connaissons pour que l'ensemble des territoires aillent plus loin principalement sur :

- ***Développer des projets liés à la santé au-delà de la seule question de l'offre de soin ;***
- ***Renforcer les actions et programmes favorisant la numérisation de l'économie et de la société ;***
- ***Renforcer le volet permettant de conforter la souveraineté alimentaire de la France et l'évolution des modèles de production vers une plus grande qualité (en lien avec la PAC) ;***
- ***Favoriser le déploiement d'une politique industrielle plus ambitieuse, visant la relocalisation d'activités et la souveraineté de la production sur des filières sensibles.***

Où en sommes-nous sur ces questions qui avaient du sens et donnaient des perspectives en complément d'autres actions en jeu ? Que s'est-il passé pour que la mémoire fasse à ce point défaut pour ne retrouver que presque rien dans l'actuel accord d'orientation stratégique ?

Quand on évoque une stratégie, le mieux à faire n'est pas par commencer à la diminuer, encore plus avec un Etat qui se comporte avec dirigisme hors du commun en période de Paix.

Ne revenant pas sur le choix délibéré du CESER de porter son avis avec force sur les 5 défis rappelés maintenant, à savoir :

- L'accessibilité de la Bretagne liée à sa géographie péninsulaire
- Le développement économique et social
- L'équilibre territorial de la Bretagne
- Les transitions écologiques
- La cohésion sociale

La CGT reprend bien évidement en écho le verbatim du CESER pour aller plus loin que le propos consensuel.

En effet :

- Concernant le premier défi qui confirme le pacte d'accessibilité pour la Bretagne et le fait que le CESER renouvelle sa demande que lui soit présenté un bilan d'exécution du CPER 2015/2020, comment faire l'impasse sur 2 années blanches en terme de mobilité dès cette année ?
- Concernant le second défi et plus particulièrement l'ESRI, le CESER suggère d'en faire un sujet de présentation, la CGT appuie cette demande d'une vision globale et complète du sujet.
- Pour le troisième défi, nous voilà dans la « pure politique » puisque cet enjeu politique de redéfinition de « l'équilibre territorial » mérite à lui seul un échange démocratique non pas parce qu'il est passé en discrétion en commission permanente mais parce que le sujet est passionnant. C'est quoi en fait *« aménager un territoire ?»*, le sujet en vaut la chandelle.
- Pour le quatrième défi qui n'est plus le premier dans l'oubli de la Breizh Cop, la CGT souhaite savoir quelle « vie » mène exactement le SRADDET ?
- Enfin, la cohésion sociale est le dernier défi. Décidemment que ce terme est étouffé à mesure qu'il est fracturé. Mais c'est vrai que comme la démocratie dans son ensemble et la liberté, la question sociale est un martyr bien commode dans une hypocrisie bien réelle à la complaisance à l'argent-roi pour quelques minorités.

La CGT appelle à ce que l'avis du CESER puisse trouver des prolongements puisque les liens avec tous les plans, schémas, stratégies, … forment l'épine dorsale du « monde à vivre » pour paraphraser le slogan de la Breizh Cop.

« Engagement pour la cohésion des territoires - La carte des capacités territoriales, pour plus de solidarité territoriale »

Intervention de Lindsay MADEC

Dans son engagement pour la cohésion des territoires, le Conseil Régional, nous présente la carte des capacités territoriales pour plus de solidarité territoriale.

Pour la CGT, comme elle le dit par ailleurs à propos du CPER, la politique en direction des territoires mérite véritablement un débat de fond et qui doit prendre le sens de l'échange démocratique.

Sans une telle dimension politique, il serait désagréable de laisser apparaître un sentiment, que « l'on n'y peut rien », alors que rien n'est plus faux.

Les décisions ne sont que des décisions humaines, c'est pour cela qu'elles sont modifiables.

Pour plus de solidarités territoriales, pour contribuer à construire, à donner un sens à la cohésion des territoires, fondée sur l'exigence de la satisfaction des besoins sociaux des salariés et de la population qui vivent de leur travail et de la valorisation des ressources de notre région, la CGT souhaite aborder les ruptures et fractures à tous les niveaux.

Bien évidemment que l'avis du CESER présenté à cette session par la commission ATM met en lumière des enjeux fondamentaux mais nous pouvons aisément comprendre que nous ne sommes qu'au début d'un chantier beaucoup plus vaste des enjeux territoriaux qui vont amener à des pratiques différentes entre les différents niveaux de collectivités.

Le CESER, dans le rôle qui est le sien, mais qui demeure incontournable dans le débat démocratique, doit pouvoir apporter son expertise sur un tel sujet en respectant toutes les échelles territoriales.

Puisque l'aménagement du territoire, c'est surtout et avant tout aussi se nourrir, travailler, se cultiver, se former, vivre, se loger, se déplacer, … en répondant aux enjeux environnementaux et humains, la CGT appelle donc de ses vœux, la tenue d'une session du CESER dédiée exclusivement à ces éléments vitaux qui feront l'avenir de la BRETAGNE.

Décision modification n°1 au budget 2021

Intervention de Stéphane CREACH

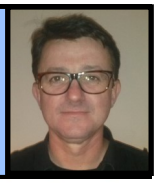

La CGT partage l'avis du CESER concernant cette décision modificative numéro 1 au budget régional et plus particulièrement sa conclusion qui rejoint pour beaucoup les appréciations récurrentes de notre organisation syndicale de salariés.es.

En effet, le CESER souligne, par l'avis de son rapporteur général, *que « le caractère très transversal des politiques suivies… appelle une réflexion en vue de donner une meilleure vision des actions initiées en région. » et de poursuivre, « …/… Le CESER souligne une nouvelle fois l'importance des échanges et des relations avec l'Etat eu égard aux moyens déployés par celui-ci, pour être en capacité de faire face aux attentes accrues exprimées par la société vis-à-vis des services publics. »*

A terme, le CESER rappelle son souhait qu'une évaluation des impacts de la crise et des dispositifs engagés soit menée à bien, couvrant un large périmètre pouvant intégrer les secteurs d'activité, les territoires, les conséquences sociales, environnementales, les partenariats anciens ou nouveaux mis en œuvre… Quels stigmates laisseront les difficultés du moment ? Quelles leçons en tirerons-nous ? Quelles améliorations durables seront apportées, comme nous commençons à en percevoir quelques signes ?

Alors que les incertitudes sanitaires et économiques se prolongent avec une pandémie difficile à endiguer, d'autres incertitudes demeurent, comme les effets du Brexit devenu effectif, ou les discussions sur la mise en œuvre territorialisée du plan de relance et la construction du futur CPER, lequel, pour le CESER comme pour le Conseil régional, ne peut ignorer ni les enjeux maritimes, ni les enjeux agricoles, ni ceux liés à la mobilité. »

La CGT renvoie cette fin d'avis à un autre avis que le CESER exprime ce jour en auto saisine concernant l'accord stratégique préfigurant le CPER.

Force est en effet de constater que les voix s'élèvent à différents niveaux pour qu'une opération de « transparence » s'effectue réellement dès lors que des aides publiques entrent de façon quasi systématique dans l'organisation économique. Comment pourrait-il en effet être autrement ? Il ne reste qu'une frange très minoritaire du syndicalisme du haut patronat pour penser l'inverse.

La CGT revendique que la conditionnalité des aides soit partout la règle et aucun lieu ne doit pouvoir s'affranchir de cette obligation pour le moins évidente.

La CGT rappelle à cet égard que l'exigence du CESER de la concrétisation de l'éco-socio conditionnalité des aides publiques apparait d'un tel support politique encore plus aujourd'hui.

Feindre de ne plus entendre cette demande récurrente du CESER ne la fera pas disparaître.

La CGT est pour sa part tout à fait à l'aise avec cette exigence qui forme pour elle une rupture qui fait sens dans le plan du même nom qu'elle porte dans la période.

Après avoir entendu à s'abîmer les oreilles que la dépense publique serait une « tare » que le pays des lumières aurait en étendard, il est aujourd'hui vertueux de socialiser l'économie de marché et là plus de problème d'argent public.

En fait, ce qui se nomme le néo libéralisme réalise la prouesse de faire effectivement financer « son marché » par la sphère publique.

Si ce n'est pas réellement l'endroit pour l'exprimer, la CGT se permet malgré tout d'apporter ces quelques éléments d'appréciation à la deuxième assemblée de Bretagne juste pour faire le lien avec le début de son intervention.

Puisque nous aurions pu aller plus loin par exemple et évoquer en quelques chiffres -qui donnent le vertige- de ce que l'on peut nommer « le coût public du capital » qui se chiffre à plus de 270 milliards par an.

Nous vous invitons à lire sur le sujet les documents de la CGT qui reprennent par ailleurs ceux en partie des administrations et de la cour des comptes par exemple comme les niches fiscales que cette même cour estime à 100 milliards.

La CGT a plusieurs vertus dont la ténacité.

Elle intervient dès lors dans l'ensemble des lieux de dialogue social, dont les instances de dialogue social territorial pour qu'effectivement les aides publiques soient orientées, conditionnées, contrôlées, évaluées en faveur du travail et de l'emploi de qualité pour les nécessaires transitions dont la transition écologique.

La CGT c'est bien la force de la proposition et de l'action, c'est pour toutes ces raisons qu'elle avance avec un plan de rupture puisque que c'est bien de cela qu'il s'agit.

« Les coopérations avec et entre les entreprises, facteur de résilience en Bretagne »

Intervention de Ronan LE NEZET

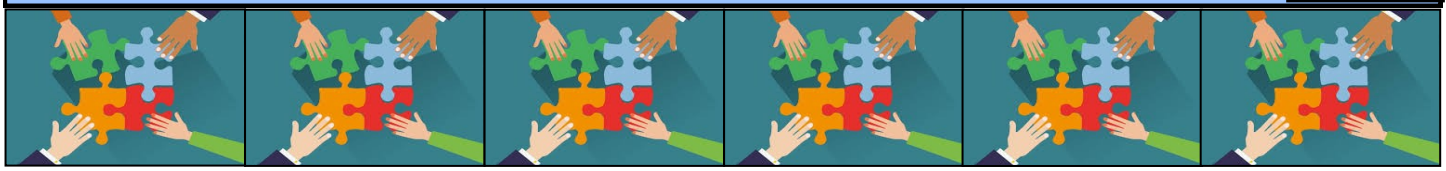

La CGT salue la qualité de cette étude, dans un contexte de crise sanitaire inédit, avec la mise en évidence des incidences économiques et sociales majeures amplifiées par le défi des transitions déjà amorcées.

Le contexte actuel s'inscrit dans une succession de crises, quelques exemples :

- 2008 ; crise financière,
- De 2008 à 2015 ; crise dans l'industrie agroalimentaire en Bretagne,
- 2018 ; crise des Gilets jaunes,
- 2019 ; mouvement social contre la réforme des retraites,
- 2020 ; crise sanitaire que nous connaissons toujours en 2021.

Bien sûr, comme nous le précisons, il ne s'agit là que de quelques exemples.

La CGT partage l'avis du CESER sur l'enjeux de la résilience, qui devient une préoccupation centrale et spécialement la résilience des territoires. Cependant ce mot, à la mode, ne doit pas éviter de préciser les raisons de la situation que nous subissons.

Si la résilience est cette capacité à surmonter un traumatisme et à « rebondir » pour évoluer vers un état en équilibre dynamique préservant ses fonctionnalités -qui doit être décidé et construit démocratiquement-, la période actuelle révèle la perte de sens de notre société libérale.

La grande leçon à retenir du confinement reste la mise en lumière de la contribution de toute une série de métiers sous-évalués et pourtant «essentiels» au bien commun.

La valeur « travail », dans toute sa composante, du travailleur à la reconnaissance et à l'utilité sociale des métiers de proximité, est la grande absente du plan de relance.

La question des aides publiques aux entreprises, sans contreparties, ne peut pas être considérée comme une démarche de développement durable, quand, dans le même temps, les salariés qui se sont révélés comme essentiels, cumulent trop souvent bas salaires, temps partiels subis et conditions de travail dégradées.

La complémentarité entre action publique et « vie privée » a pris un sens concret pour beaucoup de personnes, il serait dramatique de continuer sans une rupture avec « le monde d'avant. »

La CGT apporte des réponses dans son cahier revendicatif, comme la sécurité sociale professionnelle, afin d'anticiper les restructurations et les transitions en assurant un accompagnement des salariés par la formation tout au long de la vie. La CGT porte également un projet économique qui préserve les intérêts des salariés et de la planète face aux grands groupes dont les résultats financiers comptent avant tout.

Nous partageons l'analyse des multiples raisons des coopérations multiformes, autour d'intérêts d'abords économiques, stratégiques et au

croisement d'enjeux économiques et sociaux notamment celui qui consiste à dépasser les difficultés de recrutements et de développer les compétences présentes sur le territoire.

Cela interpelle l'impact des restructurations industrielles subies ces dernières années en Bretagne, comme la crise dans l'agroalimentaire. On en mesure aujourd'hui les conséquences en terme de pertes de compétences. Les salariés sont trop souvent considérés comme la variable d'ajustement dans les situations de crises.

Il y a, selon le patronat breton, 6000 offres d'emplois non pourvues dans les IAA et 1000 non pourvues dans l'agriculture en Bretagne. Pourquoi ?

Qui a peur de la réponse ? Pas la CGT qui invite de nouveau le CESER à se pencher sur cet enjeu.

La question de la souveraineté alimentaire, à laquelle la Bretagne contribue largement, est un défi majeur de l'activité de nos territoires avec cette question particulière de la ruralité.

Autre secteur, autre situation mais autre scandale avec celle de la Fonderie de Bretagne, ses 350 salariés directs et 1000 salariés indirects.

Cette situation industrielle ne pose-t-elle pas clairement la relation dans une même filière industrielle, entre maison mère et entreprise, entre sous-traitants et donneurs d'ordres, … ?

Quand dans la situation des Fonderies de Bretagne, le responsable est le groupe Français Renault, recevant près de 5 milliards d'euros d'aides publiques quand l'Etat actionnaire fait des annonces de relocalisation industrielle, comment concilier anticipation, confiance et résilience dans un contexte de transition écologique et de mobilités décarbonnées là où la logique financière reste la valorisation du capital au détriment du travail et des emplois ?

La question des soutiens publics dans les logiques de délocalisations ou relocalisations se mesure souvent dans la concurrence qui se pratique à l'échelle des continents ; cela interpelle également la prise en compte de l'intérêt des populations et des territoires.

C'est pourquoi cette étude est importante dans la période, notamment par ce prisme des coopérations qui participent à la résilience des territoires, et contribuent au développement des ressources de ceux-ci.

Sans idéologie, ne vivons-nous pas concrètement la maxime de « la socialisation des dettes et la privatisation des profits avec les 100 milliards du plan de relance sans contreparties ? »

Mais pour quelles réponses aux besoins sociaux ?

La CGT réaffirme que la prise en compte de la place des salariés est essentielle, à partir de ces besoins car, pour coopérer, les entreprises ont besoin des salariés. Bien entendu pour coopérer, le dialogue social est primordial, il doit s'affirmer dans les lieux de travail, et également dans les territoires, mais ce principe n'est pas tout le temps sincère.

Le travail et le dialogue social sont mal considérés : pour l'un comme un coût, pour l'autre comme une perte de temps.

L'étude du CESER, « (RE)Faire société », dans son introduction, reprenait ces mots ***« Nous devons collectivement faire en sorte que soient conduits en Bretagne de vrais débats démocratiques sur le futur souhaité pour la Bretagne par ses habitant·e·s, les modes de transition vers ce futur souhaité et les moyens d'y parvenir ».***

Sacrée clairvoyance !!!

En conclusion, la CGT apporte sa solidarité à la jeunesse qui, en miroir, assiste à la maltraitance de la Culture… Alors, *« Indignez-vous »* comme disait le sage Stéphane Hessel.

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ». Proverbe Indien, Africain ou citation d'Antoine Saint-Exupéry, faire résilience, c'est aussi évoluer vers le bien commun dans une société où le travail serait considéré à sa juste valeur.

« Vivre sa jeunesse en Bretagne. Affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir »

Intervention de Nadine SAOUTI

#1jeune1solution #1jeune1solution #1jeune1solution #1jeune1solution #1jeune1solution #1jeune1solution #1jeune1solution

La crise sanitaire a démultiplié les problématiques aggravant à la fois la précarité financière mais aussi le décrochage et la détresse psychologique des jeunes. Pour les étudiant.es, les lycéen.nes, les jeunes travailleur.ses et les privé.es d'emploi, la situation est alarmante.

Face à cette urgence, dans ce rapport, la Région Bretagne présente 32 mesures pour soutenir les jeunesses dans sa diversité de situation.

Deux priorités sont annoncées : d'une part, autour de l'écoute et de l'accompagnement des jeunes, notamment des plus fragiles, et d'autre part, en direction de l'accès au monde du travail.

Pour cela, la région envisage un engagement financier important, complémentaire au budget initialement prévu pour l'année 2021.

La CGT partage l'ensemble des observations de l'avis du CESER.

La CGT reconnaît l'engagement de la région Bretagne en direction de la population des jeunes hommes et des jeunes femmes qui démarrent leur vie d'adulte autonome dans un contexte bien contraignant, anxiogène et avec des difficultés à se projeter.

Cette situation sanitaire et économique peut engendrer un fort repli sur soi et si nous voulons que l'individualisme ne prenne pas le pas sur l'individualité, alors la solidarité, fondement de notre pacte social et culturel, doit être au cœur des décisions politiques, à tous les niveaux de responsabilités qu'elles soient locales, régionales et nationales.

Le Plan breton de mobilisation pour les jeunesses, adopté en septembre 2019, puis ces 32 nouvelles actions

Le Plan breton de mobilisation pour les jeunesses, adopté en septembre 2019, puis ces 32 nouvelles actions qui viennent aujourd'hui le compléter ne peuvent seuls suffire à répondre à toutes les interrogations sur l'avenir et la place des jeunes dans la société.

Nous nous devons d'élargir notre propos au-delà des missions régionales présentées lors de cette session plénière. Des mesures urgentes et pérennes sont à prendre.

En effet, des mesures nationales ambitieuses, reflétant une volonté de renforcer notre système social de solidarité, seul à même d'assurer des perspectives de progrès social, sont à prendre au plus vite car, au même titre que l'ensemble de la population, la précarité des jeunes s'aggrave, notamment avec le démantèlement des services publics, la hausse du coût du logement et la casse de l'emploi.

Les jeunes subissent les effets successifs des politiques régressives en matière de protection sociale, d'éducation et de formation.

Les dernières réformes, sur le droit du travail, sur l'assurance chômage ou sur l'orientation des élèves accentuent la précarité et les inégalités.

Au-delà de la situation d'urgence à laquelle ce gouvernement se doit de répondre, la première condition pour l'emploi des jeunes est une formation initiale de haut niveau, un service public d'éducation et d'orientation accessible pour toutes et tous, sans discrimination de genre, d'origine, qu'elle soit sociale ou géographique.

La continuité et la progressivité des droits au salaire, à la formation et à la protection sociale doivent être assurées quels que soient les aléas de la carrière professionnelle.

En l'état actuel des politiques nationales, le plan gouvernemental « 1 jeune, 1 solution » ne changera pas radicalement la donne ni ne suffira à assurer un avenir professionnel sécurisé et de qualité à moins de conditionner le dispositif à l'engagement de l'emploi stable et la transmission du savoir, ce que préconise par ailleurs la déclaration récente de la Conférence Sociale de Bretagne.

Notre organisation continue de revendiquer un vrai plan de rupture avec les politiques menées jusqu'à présent. Des moyens financiers doivent être mobilisés immédiatement et en urgence pour permettre des conditions de vie, de logement, d'études et de travail dignes et à la hauteur des enjeux de notre époque.

A plus long terme, le gouvernement doit investir pour dégager des perspectives pérennes, d'accès aux formations supérieures, d'emploi et de travail qui répondent à la fois aux enjeux sociaux et environnementaux actuels.

La CGT est force de proposition en ce domaine notamment pour permettre l'embauche de jeunes, en défendant la réduction du temps de travail à 32h00 hebdomadaire, le retour à un âge de départ en retraite à 60 ans et anticipé pour les métiers pénibles. Le modernisme n'est pas de garder des salariés.es au travail plus longtemps mais de permettre la transition au travail sur le principe « d'un départ/une embauche » en permettant le « tuilage » des compétences.

C'est peut-être parce que c'est simple et logique que le haut patronat et les pouvoirs publics ne le permettent pas.

Par ailleurs, l'instauration d'un « revenu d'insertion » à hauteur de 80 % du smic (la CGT revendiquant un smic à 1800€) pourrait permettre aux jeunes qui ne sont pas sur le marché du travail de sortir de la précarité, d'éviter les « petits boulots » et permettre à chacun.e de se consacrer à ses études ou à la recherche d'un emploi stable.

Notre jeunesse ne peut être sacrifiée de la sorte. La précarité et la pauvreté ne sont pas une fatalité, elles sont les conséquences de politiques antisociales menées depuis trop longtemps.

Vous pouvez accéder :

- **aux avis et vœux du CESER,**
- **aux interventions des membres CGT du CESER**
- **aux interventions de tous les autres membres du CESER**
-

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis La Région puis Le CESER puis Avis

À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER